**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 3 décembre 2018** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :
Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Ian Rajotte, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Julie Gauthier, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :
Maître Danielle Simard, greffière
Monsieur Joël Bélanger, directeur général

## ORDRE DU JOUR

**1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE**

1.1 Adoption de l'ordre du jour.

1.2 Adoption des procès-verbaux.

i. Séances extraordinaire et ordinaire du 5 novembre 2018 respectivement à 19 h et à 19 h 30.

1.3 Appuis financiers et demandes diverses.

i. Aide financière à Opération Nez rouge Candiac / La Prairie.

ii. Aide financière à un athlète laprairien en volleyball.

iii. Aide financière à la Maison des jeunes de La Prairie.

iv. Soutien financier au Chœur de La Prairie - Concert de Noël.

v. Activité de financement du Club de l'Âge d'Or de La Prairie - Souper de Noël.

vi. Demande de location d'une salle au Centre multifonctionnel Guy-Dupré - Formation donnée par le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal.

vii. Participation au cocktail de Noël 2018 de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon.

1.4 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.

1.5 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil.

1.6 Dépôt du registre des déclarations en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

1.7 Renouvellement de l'adhésion de la Ville auprès de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon.

1.8 Renouvellement de l'adhésion de la Ville auprès de l'Union des municipalités du Québec.

1.9 Renouvellement de l'adhésion de la Ville au Carrefour action municipale et famille.

1.10 Assises annuelles 2019 de l'Union des municipalités du Québec.

1.11 Renouvellement du mandat d'un membre du conseil au comité de retraite des employés de la Ville de La Prairie.

1.12 Nomination des représentants du conseil municipal au comité de protection du patrimoine bâti.

1.13 Appui à la Fédération canadienne des municipalités concernant le recyclage et la réutilisation des plastiques.

1.14 Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique - Appui.

**2. <u>CONSULTATIONS PUBLIQUES</u>**

2.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 5 novembre 2018 sur le projet de règlement numéro 1249-02.

**3. <u>AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS</u>**

3.1 Adoption du second projet de règlement numéro 1250-39 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de modifier des dispositions touchant à:

- certaines règles d'implantation de constructions et de bâtiments;
- la création de nouveaux usages en lien avec la nouvelle loi encadrant le cannabis;
- l'harmonisation de certaines dispositions touchant des constructions et des équipements accessoires;
- certaines règles d'affichage résidentiel et commercial;
- certaines conditions de mixité d'usages dans le Vieux La Prairie;

- des limites de certaines zones, ce qui aura pour effet d'interdire certains usages et d'en autoriser d'autres en lien avec le commerce et la production de cannabis;

- certaines normes, concernant les revêtements extérieurs, relatives aux travaux de rénovation et d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel;

- la modification de typologie d'habitation dans la zone H-017 (rue Saint-Laurent) dans le Vieux La Prairie;

- l'annexe « C » du règlement dans le but d'enregistrer, dans le « Plan des contraintes naturelles et anthropiques », le terrain contaminé situé aux 805 et 835, boulevard Taschereau ainsi que le site de récupération de pièces automobiles situé au 1975, rue Jean-Marie-Langlois (AIM).

3.2 Adoption du règlement numéro 1432-M concernant la rémunération du maire et des conseillers et remplaçant le règlement numéro 1298-M et ses amendements.

3.3 Adoption du règlement numéro 1433-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie.

3.4 Adoption du règlement numéro 1434-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 6 808 000 $.

3.5 Adoption du règlement numéro 1435-M concernant la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit.

3.6 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1436-M décrétant les taxes et compensations pour l'année 2019.

3.7 Avis de motion 2018-20 - Règlement numéro 1436-M décrétant les taxes et compensations pour l'année 2019.

3.8 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1437-E décrétant une dépense et un emprunt de 1 836 500 $ pour:

- le paiement des honoraires professionnels concernant les projets suivants:

  - le prolongement de l'égout pluvial sur la rue Longtin, phase 2;

  - la réfection des infrastructures sur la rue des Alizés;

  - l'ouvrage de rétention au poste de pompage Saint-Philippe;

  - la réfection du poste de pompage Clairière IV;

- la reconstruction de la piscine municipale;
- la construction d'une 2e glace à l'aréna;

- la réhabilitation de conduites d'aqueduc;
- la conservation du patrimoine bâti.

3.9 Avis de motion 2018-21 - Règlement numéro 1437-E décrétant une dépense et un emprunt de 1 836 500 $ pour:

- le paiement des honoraires professionnels concernant les projets suivants:
  - le prolongement de l'égout pluvial sur la rue Longtin, phase 2;
  - la réfection des infrastructures sur la rue des Alizés;
  - l'ouvrage de rétention au poste de pompage Saint-Philippe;
  - la réfection du poste de pompage Clairière IV:
  - la reconstruction de la piscine municipale;
  - la construction d'une 2e glace à l'aréna;
- la réhabilitation de conduites d'aqueduc;
- la conservation du patrimoine bâti.

**4. <u>OCTROI DE CONTRATS</u>**

**5. <u>COMMUNICATIONS</u>**

**6. <u>FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS</u>**

6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.

**7. <u>GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES</u>**

7.1 Renouvellement du portefeuille d'assurances: assurance de dommages et responsabilité municipale, assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires, assurance responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21).

7.2 Mandat à la firme Fasken Martineau DuMoulin - Décret rainette faux-grillon - Secteur Symbiocité.

**8. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE**

8.1 Approbation du bilan 2017 - Plan d'action municipal 2017-2018 concernant les personnes handicapées.

8.2 Adoption du plan d'action municipal concernant les personnes handicapées 2017-2018 révisé.

**9. RESSOURCES HUMAINES**

9.1 Création d'un poste cadre de chef de division revenus et états financiers aux Services administratifs et financiers et embauche.

9.2 Octroi du statut d'employé cadre permanent pour un chef aux opérations au Service de sécurité incendie.

9.3 Autorisation de signature - Addenda au contrat de travail à durée déterminée d'un chef aux opérations au Service de sécurité incendie.

**10. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

**11. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

**12. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

12.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 3 octobre 2018.

12.2 PIIA.

i. Approbation - Demandes de PIIA - Comité consultatif d'urbanisme - Séance du 7 novembre 2018.

12.3 Autorisation de signature - Entente de financement dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain - Communauté métropolitaine de Montréal.

12.4 Appui à la demande à portée collective de la MRC de Roussillon adressée à la CPTAQ concernant les îlots déstructurés.

**13. VARIA**

13.1 Contribution de la Ville à l'organisation de la Guignolée 2018.

**14. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2018-12-387**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Allen Scott
**APPUYÉ DE :** monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point suivant:

13.1 Contribution de la Ville à l'organisation de la Guignolée 2018.

**ADOPTÉE**

**2018-12-388**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture des procès-verbaux.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Ian Rajotte
**APPUYÉ DE :** madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER**, tel que rédigés, le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 5 novembre 2018 à 19 h ainsi que celui de la séance ordinaire du lundi 5 novembre 2018 à 19 h 30.

**ADOPTÉE**

**2018-12-389**

**AIDE FINANCIÈRE À OPÉRATION NEZ ROUGE CANDIAC / LA PRAIRIE**

**ATTENDU** que le Centre de Bénévolat de la Rive-Sud sera maître d'œuvre de l'édition 2018 d'Opération Nez rouge Candiac / La Prairie;

**ATTENDU** que la centrale de Nez rouge est en action depuis la fin novembre et ce, pour un total de neuf soirées, soit les 30 novembre, 7, 8, 14, 15, 21, 22, 28 et 31 décembre 2018;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville contribue à cette importante campagne de raccompagnement;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron
**APPUYÉ DE :** madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 250 $ afin de contribuer à l'organisation de l'édition 2018 d'Opération Nez rouge Candiac / La Prairie.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2018-12-390**

**AIDE FINANCIÈRE À UN ATHLÈTE LAPRAIRIEN EN VOLLEYBALL**

**ATTENDU** que monsieur Jonathan Portelance est joueur de volleyball de La Prairie au talent prometteur ayant été sélectionné afin de participer au Championnat canadien de volleyball, lequel avait lieu à Edmonton, du 11 au 13 mai 2018;

**ATTENDU** que la Ville juge opportun d'encourager monsieur Portelance à poursuivre ses objectifs sportifs;

**ATTENDU** qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien financier peut être accordé à un athlète laprairien pour sa participation à des compétitions;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Paule Fontaine
**APPUYÉ DE :** monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 100 $ à monsieur Jonathan Portelance afin de contribuer aux frais qu'il a engagés lors de sa participation au Championnat canadien de volleyball, lequel a eu lieu en mai 2018, à Edmonton en Alberta.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2018-12-391**

**AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES JEUNES DE LA PRAIRIE**

**ATTENDU** que la Maison des jeunes remplit une mission très importante auprès de la jeunesse laprairienne en étant le carrefour de toutes sortes d'activités, d'initiatives et de projets créatifs, innovateurs et formateurs où les jeunes peuvent développer leur potentiel et leurs habiletés sociales;

**ATTENDU** qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, la Maison des jeunes de La Prairie est un organisme accrédité et qu'à ce titre, elle peut soumettre une demande de soutien financier ponctuelle;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Denis Girard
**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** à la Maison des jeunes de La Prairie, pour lui permettre de poursuivre sa mission, une aide financière de 55 000 $, pour l'année 2019, laquelle sera versée comme suit:

- 20 000 $ en mars 2019
- 20 000 $ en juin 2019
- 15 000 $ en septembre 2019.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2018-12-392**

**SOUTIEN FINANCIER AU CHOEUR DE LA PRAIRIE - CONCERT DE NOËL**

**ATTENDU** que le Chœur de La Prairie organise un concert de Noël, le 8 décembre prochain, à l'église La Nativité de la Sainte-Vierge;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville contribue au succès de cet événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Ian Rajotte
**APPUYÉ DE :** madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 2000 $ au Chœur de La Prairie afin de contribuer aux frais engendrés par l'organisation du concert de Noël qui aura lieu le 8 décembre prochain à l'église La Nativité de la Sainte-Vierge.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2018-12-393**

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA PRAIRIE – SOUPER DE NOËL**

**ATTENDU** que le Club de l'Âge d'Or de La Prairie organise son traditionnel souper de Noël, le 14 décembre prochain, au Centre multifonctionnel Guy-Dupré;

**ATTENDU** que le coût du billet est de 34 $ pour les membres et de 37 $ pour les non membres;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville soit représentée lors de cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie Eve Plante-Hébert
**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** les membres du conseil qui le désirent, à assister au souper de Noël organisé par le Club de l'Âge d'Or, les frais et dépenses que les membres du conseil présents engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2018-12-394**

**DEMANDE DE LOCATION D'UNE SALLE AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL GUY-DUPRÉ - FORMATION DONNÉE PAR LE GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL**

**ATTENDU** que le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal (GAPHRSM) est un organisme à but non lucratif voué à la défense des droits et à la promotion des intérêts des personnes handicapées et des familles de la Rive-Sud;

**ATTENDU** que l'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest (APHRSO) est un organisme de La Prairie qui œuvre également pour la défense des droits des personnes handicapées;

**ATTENDU** que le GAPHRSM, en collaboration avec l'APHRSO, a donné une formation aux organismes membres du regroupement, le 22 novembre dernier, au Centre multifonctionnel Guy-Dupré;

**ATTENDU** que ces deux organismes avaient demandé à la Ville de pouvoir utiliser une salle gratuitement pour la journée de ladite formation;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Denis Girard
**APPUYÉ DE :** monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 515,09 $ au Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal (GAPHRSM), laquelle représente le coût de location d'une salle du Centre multifonctionnel Guy-Dupré, pour la formation ayant été donnée par cet organisme le 22 novembre dernier.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2018-12-395**

**PARTICIPATION AU COCKTAIL DE NOËL 2018 DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON**

**ATTENDU** que la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon organise un cocktail de Noël, le 11 décembre prochain, à l'Exporail de Saint-Constant;

**ATTENDU** que le coût du billet est de 45 $;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville soit représentée à cette occasion;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Pierre Vocino
**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat d'un billet pour le cocktail de Noël 2018 de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon, lequel aura lieu le 11 décembre prochain, les frais et dépenses qu'engagera le membre du conseil présent à cette occasion devant lui être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

## DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

## DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La greffière dépose les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Donat Serres, maire, de mesdames Marie Eve Plante-Hébert, conseillère du district de la Citière, Julie Gauthier, conseillère du district de la Clairière et Paule Fontaine, conseillère du district de la Bataille, de messieurs Allen Scott, conseiller du district de la Milice, Christian Caron, conseiller du district du Christ-Roi, Ian Rajotte, conseiller du district du Vieux La Prairie, Pierre Vocino, conseiller du district de la Magdeleine et Denis Girard, conseiller du district de la Briqueterie, dûment complétés, conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

## DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q. c. E-15.1.0.1), la greffière dépose l'extrait du registre des déclarations de réception de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages faites par un membre du conseil depuis la dernière séance au cours de laquelle ledit extrait a été déposé, soit depuis le 1er décembre 2017.

Le registre ne contient aucune déclaration.

**2018-12-396**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Denis Girard
**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'adhésion de deux membres du conseil, indistinctement, à la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon, pour l'année financière 2018-2019.

Les frais d'adhésion s'élèvent au montant total de 380 $, incluant les taxes applicables.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2018-12-397**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Allen Scott
**APPUYÉ DE :** madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le renouvellement de l'adhésion, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'au Carrefour du capital humain, pour l'année 2019, au montant de 27 384,80 $, taxes incluses.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient réservées à même le budget de l'année 2019.

**ADOPTÉE**

**2018-12-398**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Paule Fontaine
**APPUYÉ DE :** madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'adhésion de monsieur Denis Girard, conseiller municipal, au Carrefour action municipale et famille, pour l'année financière 2018-2019.

Les frais d'adhésion s'élèvent à 350,67 $, taxes incluses.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2018-12-399**

**ASSISES ANNUELLES 2019 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Pierre Vocino
**APPUYÉ DE :** monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** les membres du conseil qui le désirent à assister aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu à Québec du 9 au 11 mai 2019, les frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient réservées à même le budget de l'année 2019.

**ADOPTÉE**

**2018-12-400**

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL AU COMITÉ DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE**

**ATTENDU** qu'en vertu de la résolution 2015-12-414, monsieur Allen Scott, conseiller, a été nommé à titre de représentant du conseil municipal au sein du comité de retraite des employés de la Ville de La Prairie;

**ATTENDU** que l'article 10.1.5 du règlement 1416-M concernant le régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie stipule que la durée du mandat d'un membre ne peut dépasser trois ans, mais qu'un mandat peut être renouvelé;

**ATTENDU** que le mandat de monsieur Scott viendra à échéance le 6 décembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Julie Gauthier
**APPUYÉ DE :** monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

**DE RENOUVELER** le mandat de monsieur Allen Scott, conseiller, à titre de représentant du conseil municipal au sein du comité de retraite des employés de la Ville de La Prairie, pour une période de trois ans, à compter du 7 décembre 2018.

**ADOPTÉE**

**2018-12-401**

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Ian Rajotte
**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

**DE NOMMER** la conseillère Marie Eve Plante-Hébert et les conseillers Denis Girard et Pierre Vocino pour agir à titre de représentants du conseil au comité de protection du patrimoine bâti pour l'année 2019.

**ADOPTÉE**

**2018-12-402**

**APPUI À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS CONCERNANT LE RECYCLAGE ET LA RÉUTILISATION DES PLASTIQUES**

**ATTENDU** la Charte sur les plastiques dans les océans, signée lors du Sommet du G7 de Charlevoix, par le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Union européenne (le Japon et les États-Unis s'étant abstenus), par laquelle les pays signataires s'engageaient à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040;

**ATTENDU** que la Fédération canadienne des municipalités presse le gouvernement du Canada d'élaborer une stratégie nationale de réduction et de gestion des déchets marins qui porte, entre autres sujets, sur les déchets de plastique;

**ATTENDU** que la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a réitéré, lors de la réunion à Halifax des ministres de l'Environnement du G7, l'engagement du gouvernement du Canada de récupérer, réutiliser ou recycler au moins 75 % de ses déchets de plastique d'ici 2030;

**ATTENDU** la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action, lesquels visent à réduire les quantités de résidus à éliminer à 700 kilogrammes par habitant par année;

**ATTENDU** l'entrée en vigueur, le 28 janvier 2017, du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, lequel propose 28 mesures qui alignent les actions des municipalités dans le but d'atteindre les cibles de réduction, de réutilisation, de recyclage et de valorisation afin de réduire les quantités à éliminer;

**ATTENDU** que le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles contient, entre autres mesures de réduction à la source, l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique;

**ATTENDU** que ce plan adopté en avril 2016 a permis d'interdire la distribution de sacs de plastique à usage unique sur la majeure partie du territoire métropolitain tout en sensibilisant l'ensemble des citoyens et des commerçants du Grand Montréal sur la problématique que cause l'utilisation de tels sacs;

**ATTENDU** la lettre de M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval, transmise au Premier ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, le 5 juin dernier, soulignant le rôle que pourrait jouer le gouvernement du Canada dans la mise en place de politiques publiques efficaces et équitables pour protéger l'environnement et la santé des Canadiens et demandant le développement d'une stratégie nationale de zéro déchet plastique ainsi que le développement d'un nouveau traité international de lutte contre la pollution plastique;

**ATTENDU** que de telles initiatives contribueraient positivement à l'atteinte de l'objectif de réduction des quantités de matières résiduelles à éliminer;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Paule Fontaine
**APPUYÉ DE :** madame Julie Gauthier
et résolu unanimement :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**D'APPUYER** la Fédération canadienne des municipalités, dans sa demande auprès du gouvernement du Canada, afin de développer et déployer, en collaboration avec les instances provinciales, métropolitaines, municipales et l'industrie, une stratégie canadienne afin de mettre en œuvre son engagement à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040, tel que convenu dans la Charte sur les plastiques dans les océans.

**DE DEMANDER** au gouvernement du Canada de développer et proposer aux instances internationales, un projet de traité visant à établir des normes internationales d'écoconception, de recyclabilité, de recyclage et de gestion écologiques des résidus de plastiques.

**DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution au Premier ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, au Premier ministre et à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, à la Fédération canadienne des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Association canadienne de l'industrie des plastiques ainsi qu'aux municipalités et MRC du territoire assujettis au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

**ADOPTÉE**

**2018-12-403**

**DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE - APPUI**

**ATTENDU** les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation;

**ATTENDU** que la majorité des émissions de gaz à effet de serre du territoire métropolitain provient des activités de transport des personnes et des marchandises;

**ATTENDU** que le Grand Montréal subit déjà certaines conséquences attribuables aux changements climatiques telles les pluies et crues extrêmes, la fréquence et l'intensité accrues des périodes de chaleur accablante et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes;

**ATTENDU** que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal 2031 (PMAD) a été élaboré en conformité avec l'exigence gouvernementale de tenir compte des principes de développement durable;

**ATTENDU** que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a demandé à l'Autorité régionale de transport métropolitain de tenir compte des émissions de gaz à effet de serre dans l'élaboration de son plan stratégique de développement du transport collectif;

**ATTENDU** la tenue, les 18 et 19 octobre dernier, de l'Agora métropolitaine au cours de laquelle des discussions entre élus, citoyens et divers représentants de la société civile ont donné lieu à 40 recommandations à tenir compte dans le futur exercice d'élaboration du plan d'action 2019-2023 du PMAD;

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie tient compte des changements climatiques dans l'ensemble des rapports, plans et autres documents qu'elle produit, plus particulièrement dans le plan stratégique de développement durable adopté en 2015, et a à cœur de promouvoir la mise en place d'actions favorables au développement durable;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Denis Girard
**APPUYÉ DE :** monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

**DE RECONNAÎTRE** que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

**DE POURSUIVRE** les mesures de mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement dans le cadre de son Plan d'action permettant ainsi d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique.

**DE DEMANDER** aux gouvernements du Canada et du Québec ainsi qu'à l'Autorité régionale de transport métropolitain de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 5 NOVEMBRE 2018 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1249-02**

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

**2018-12-404**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-39 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Allen Scott
**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le second projet de règlement suivant :

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-39**

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE MODIFIER DES DISPOSITIONS TOUCHANT À:

- certaines règles d'implantation de constructions et de bâtiments;
- la création de nouveaux usages en lien avec la nouvelle loi encadrant le cannabis;
- l'harmonisation de certaines dispositions touchant des constructions et des équipements accessoires;
- certaines règles d'affichage résidentiel et commercial;
- certaines conditions de mixité d'usages dans le Vieux La Prairie;
- des limites de certaines zones, ce qui aura pour effet d'interdire certains usages et d'en autoriser d'autres en lien avec le commerce et la production de cannabis;
- certaines normes, concernant les revêtements extérieurs, relatives aux travaux de rénovation et d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel;
- la modification de typologie d'habitation dans la zone H-017 (rue Saint-Laurent) dans le Vieux La Prairie;
- l'annexe « C » du règlement dans le but d'enregistrer, dans le « Plan des contraintes naturelles et anthropiques », le terrain contaminé situé aux 805 et 835, boulevard Taschereau ainsi que le site de récupération de pièces automobiles situé au 1975, rue Jean-Marie-Langlois (AIM).

**ADOPTÉE**

**2018-12-405**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1432-M CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1298-M ET SES AMENDEMENTS**

**ATTENDU** la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018;

**ATTENDU** l'avis de motion 2018-16 donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018;

**ATTENDU** que le règlement numéro 1432-M a pour objet d'effectuer une refonte complète du règlement 1298-M traitant, entre autres, de la rémunération du maire et des conseillers pour tous les services qu'ils rendent à la municipalité et de leur allocation de dépenses pour les dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie Eve Plante-Hébert
**APPUYÉ DE :** monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1432-M**

CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1298-M ET SES AMENDEMENTS

**ADOPTÉE**

**2018-12-406**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1433-M DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE DE LA PRAIRIE**

**ATTENDU** la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018;

**ATTENDU** l'avis de motion 2018-17 donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018;

**ATTENDU** que le règlement numéro 1433-M a pour objet de fixer les tarifs pour les biens et services offerts par la Ville de La Prairie, le tout en conformité de la *Loi sur la fiscalité municipale*. Une fois en vigueur, ce règlement remplacera le règlement numéro 1417-M, lequel avait été adopté en décembre 2017;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron
**APPUYÉ DE :** madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1433-M**

DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE DE LA PRAIRIE

**ADOPTÉE**

**2018-12-407**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1434-E DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 6 808 000 $**

**ATTENDU** la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018;

**ATTENDU** l'avis de motion 2018-18 donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que le règlement numéro 1434-E décrète une dépense et un emprunt de 6 808 000 $, que l'objet de ce règlement est de pourvoir aux dépenses en immobilisations suivantes:

- Équipements informatiques et logiciels;
- Réfection de bâtiments;
- Mobilier urbain - modules de jeux, équipements et aménagement (plantations) de parc;
- Travaux de voirie, bordures, trottoirs et stationnements;
- Acquisitions de terrains;
- Acquisitions de véhicules et équipements;
- Acquisition de matériel et équipements autres;

**ATTENDU** que l'emprunt de 6 808 000 $ est remboursable sur une période de cinq (5) ans pour un montant de 1 178 000 $, sur une période de dix (10) ans pour un montant de 821 000 $ et sur une période de quinze (15) ans pour un montant de 4 809 000 $;

**ATTENDU** que cet emprunt est remboursable par les contribuables de l'ensemble de la municipalité;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Julie Gauthier
**APPUYÉ DE :** monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1434-E**

DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 6 808 000 $

**ADOPTÉE**

**2018-12-408**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1435-M CONCERNANT LA DÉLÉGATION, AU TRÉSORIER, DU POUVOIR D'ACCORDER LE CONTRAT DE FINANCEMENT À LA PERSONNE QUI Y A DROIT**

**ATTENDU** la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018;

**ATTENDU** l'avis de motion 2018-19 donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018;

**ATTENDU** que le règlement numéro 1435-M a pour objet de déléguer au trésorier le pouvoir d'accorder le contrat de financement, au nom de la Ville, à la personne qui y a droit, conformément à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes;*

**ATTENDU** que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Denis Girard
**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1435-M**

CONCERNANT LA DÉLÉGATION, AU TRÉSORIER, DU POUVOIR D'ACCORDER LE CONTRAT DE FINANCEMENT À LA PERSONNE QUI Y A DROIT

**ADOPTÉE**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1436-M DÉCRÉTANT LES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019**

Monsieur Pierre Vocino présente le projet de règlement numéro 1436-M décrétant les taxes et compensations pour l'année 2019.

Ce projet de règlement a pour objet de fixer les taux de taxes foncières générales selon les catégories d'immeubles ainsi que de fixer le tarif de différents biens, services et activités, le tout en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Le projet de règlement numéro 1436-M est déposé.

**AVIS DE MOTION 2018-20**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1436-M DÉCRÉTANT LES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019**

Avis de motion est donné par monsieur Christian Caron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1436-M décrétant les taxes et compensations pour l'année 2019.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1437-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 836 500 $**

Madame Marie Eve Plante-Hébert présente le projet de règlement numéro 1437-E décrétant une dépense et un emprunt de 1 836 500 $ pour:

- le paiement des honoraires professionnels concernant les projets suivants:
    - le prolongement de l'égout pluvial sur la rue Longtin, phase 2;
    - la réfection des infrastructures sur la rue des Alizés;
    - l'ouvrage de rétention au poste de pompage Saint-Philippe;
    - la réfection du poste de pompage Clairière IV;
    - la reconstruction de la piscine municipale;
    - la construction d'une 2e glace à l'aréna;
- la réhabilitation de conduites d'aqueduc;
- la conservation du patrimoine bâti.

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser le conseil à procéder:

- au paiement des honoraires professionnels concernant les projets suivants:
    - le prolongement de l'égout pluvial sur la rue Longtin, phase 2;
    - la réfection des infrastructures sur la rue des Alizés;
    - l'ouvrage de rétention au poste de pompage Saint-Philippe;
    - la réfection du poste de pompage Clairière IV;
    - la reconstruction de la piscine municipale;
    - la construction d'une 2e glace à l'aréna;
- à la réhabilitation de conduites d'aqueduc;

- à la conservation du patrimoine bâti.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent projet de règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 836 500 $ sur une période de cinq (5) ans pour un montant de 801 500 $ et sur une période de quinze (15) ans pour un montant de 1 035 000 $.

Pour pourvoir, pour une somme de 1 589 800 $, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le projet de règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, à l'exception des immeubles compris dans la zone agricole de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Pour pourvoir, pour une somme de 246 700 $, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le projet de règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Le projet de règlement numéro 1437-E est déposé.

**AVIS DE MOTION 2018-21**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1437-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 836 500 $**

Avis de motion est donné par madame Julie Gauthier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1437-E décrétant une dépense et un emprunt de 1 836 500 $ pour:

- le paiement des honoraires professionnels concernant les projets suivants:
    - le prolongement de l'égout pluvial sur la rue Longtin, phase 2;
    - la réfection des infrastructures sur la rue des Alizés;
    - l'ouvrage de rétention au poste de pompage Saint-Philippe;
    - la réfection du poste de pompage Clairière IV;
    - la reconstruction de la piscine municipale;
    - la construction d'une 2e glace à l'aréna;
- la réhabilitation de conduites d'aqueduc;
- la conservation du patrimoine bâti.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

**2018-12-409**

**APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**

**ATTENDU** le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 30 novembre 2018 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Ian Rajotte
**APPUYÉ DE :** madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les dépenses au montant de 1 511 357,86 $ pour les activités financières, de 472 532,94 $ pour les activités d'investissement et de 1 266 434,72 $ pour les salaires.

**D'AUTORISER** la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**2018-12-410**

**RENOUVELLEMENT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES: ASSURANCE DE DOMMAGES ET RESPONSABILITÉ MUNICIPALE, ASSURANCE PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES, ASSURANCE RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ (C-21)**

**ATTENDU** que les assurances de dommages et responsabilité municipale viennent à échéance le 1er décembre 2018;

**ATTENDU** que le renouvellement pour le terme 2018-2019 s'est effectué conformément à la *Loi sur les cités et villes*, suite à un appel d'offres pour l'acquisition des assurances de dommages par l'entremise de la firme FIDEMA Groupe conseils inc., suivant le mandat confié par les 15 municipalités membres du Regroupement Varennes-Sainte-Julie

**ATTENDU** la stabilité globale des primes;

**ATTENDU** que les assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et celles de responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) viennent à échéance le 31 décembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Allen Scott
**APPUYÉ DE :** madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

**QUE** la Ville renouvelle son portefeuille d'assurances de dommages et d'assurances responsabilité municipale – 2018-2019 par l'intermédiaire de la firme BFL Canada inc., auprès des compagnies AIG pour l'assurance des biens, bris des machines, délits, automobile; et auprès de Lloyd's pour la responsabilité civile (primaire et complémentaire) ainsi que pour l'assurance responsabilité municipale, responsabilité environnementale et frais de justice.

**D'AUTORISER** le versement à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 15 539 $, représentant la quote-part du fonds de garantie collectif de l'assurance des biens attribuée à la Ville dans le cadre du regroupement Varennes/Sainte-Julie.

**D'AUTORISER** le versement à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 39 849 $, représentant la quote-part fonds de garantie collectif de l'assurance responsabilité civile attribuée à la Ville dans le cadre du même regroupement.

**D'AUTORISER** le paiement à BFL Canada d'une somme de 120 494 $ représentant la prime, taxes incluses, des compagnies AIG pour l'assurance des biens, bris des machines, délits, automobile; et Lloyd's pour la responsabilité civile (primaire et complémentaire) ainsi que pour l'assurance responsabilité municipale, responsabilité environnementale et frais de justice.

**D'AUTORISER** également le paiement à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 1 211,25 $, taxes incluses, représentant la somme de ses honoraires professionnels et frais encourus pour le renouvellement 2018-2019 du portefeuille d'assurances de la municipalité.

**D'AUTORISER**, le paiement à la firme FIDEMA Groupe conseils inc. d'une somme de 1 776 $, taxes incluses, représentant la somme de ses honoraires professionnels et frais encourus pour le renouvellement 2018-2019 du portefeuille d'assurances de la municipalité. Ce tarif d'honoraires est prévu au contrat conclu avec l'UMQ pour une période de 5 ans se terminant en 2019 et liant l'ensemble des villes membres du Regroupement.

**QUE** la Ville renouvelle ses assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et celles de responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21).

**D'AUTORISER** le paiement à AON d'une somme de 7 591,04 $ représentant la prime, taxes incluses, de la compagnie Royal & Sun Alliance pour l'assurance 2019 et la somme de ses honoraires professionnels et frais encourus pour le renouvellement 2018-2019 des assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et celles de responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21).

**D'AUTORISER** donc, le paiement total de 186 460,29 $, représentant la somme des diverses quotes-parts, primes, honoraires professionnels et frais, le tout réparti comme suit:

56 599,25 $, à l'Union des municipalités du Québec;
120 494 $ à BFL Canada;
1 776 $ à FIDEMA;
7 591,04 $ à AON.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2018-12-411**

**MANDAT À LA FIRME FASKEN MARTINEAU DUMOULIN - DÉCRET RAINETTE FAUX-GRILLON - SECTEUR SYMBIOCITÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron
**APPUYÉ DE :** madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

**DE MANDATER** la firme Fasken Martineau DuMoulin dans le cadre du dossier de la Ville, relativement au décret du gouvernement fédéral protégeant la rainette faux-grillon entre autres, dans le secteur Symbiocité.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2018-12-412**

**APPROBATION DU BILAN 2017 - PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2017-2018 CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPÉES**

**ATTENDU** la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q. c. E-20.1);

**ATTENDU** la création par la Ville du comité concernant les personnes handicapées;

**ATTENDU** l'adoption, en 2017, du plan bisannuel concernant les personnes handicapées 2017-2018;

**ATTENDU** qu'un bilan concernant ce plan doit être fait annuellement par le comité;

**ATTENDU** le bilan déposé par ce comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Ian Rajotte
**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** le bilan 2017 du plan bisannuel concernant les personnes handicapées 2017-2018, dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2018-12-413**

**ADOPTION DU PLAN D'ACTION MUNICIPAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPÉES 2017-2018 RÉVISÉ**

**ATTENDU** la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q. c. E-20.1);

# BILAN 2017
# Plan d'action municipal 2017-2018 concernant les personnes handicapées

## Ville de La Prairie

## 28 septembre 2018

" Ceci est le document annexé à la résolution 2018-12-412 pour en faire partie intégrante."

| Obstacles à l'intégration | Actions | Services impliqués et partenaires[1] | Indicateurs de résultats | Réalisé | Détails ou suivis à venir |
|---|---|---|---|---|---|
| ▪ Peu de promotion faite pour annoncer l'accessibilité à plusieurs activités offertes par la ville, lorsque c'est possible. | ▪ Informer les citoyens sur l'accessibilité des locaux pour les personnes à mobilités réduites avec le nouveau Centre multifonctionnel Guy-Dupré.<br>▪ Ajouter aussi de la publicité sur nos affiches pour différents événements. | ▪ Loisirs<br>▪ Service des communications | ▪ Programmation | ☐ Réalisée<br>☐ Non-réalisée<br>☒ En partie réalisée/En cours<br>☐ Reportée | Discuter avec le département des communications pour ajouter l'information.<br>Automne 2018 et hiver 2019 |
| ▪ Sensibiliser les citoyens au respect des places de stationnement réservées pour les personnes handicapées. | ▪ Faire la publicité dans le Communic-action et sur le tableau électronique de la ville. | ▪ Service des communications | ▪ Communic-action | ☐ Réalisée<br>☐ Non-réalisée<br>☐ En partie réalisée/En cours<br>☒ Reportée | Hiver 2019 |
| ▪ Pas de mécanismes en place favorisant l'intégration des personnes handicapées à l'ensemble des activités du service. | ▪ Promouvoir le guide de référence d'accessibilité aux activités de loisir (voir annexe 1).<br>▪ Lors de la révision de la politique de soutien aux organismes de loisir, | ▪ APHRSO<br>▪ Loisirs | ▪ Mise en place de la politique. | ☒ Réalisée<br>☐ Non-réalisée<br>☐ En partie réalisée/En cours<br>☒ Reportée | La ville a fait la promotion du guide.<br>l'APHRSO a déjà fait sa demande d'accréditation. La Ville de La Prairie fera l'analyse de la demande. Aucune date n'a été fixée. |

[1] Un lexique des acronymes est disponible à la fin du document.

| Obstacles à l'intégration | Actions | Services impliqués et partenaires[1] | Indicateurs de résultats | Réalisé | Détails ou suivis à venir |
|---|---|---|---|---|---|
| | évaluer la possibilité d'accréditer l'APHRSO, ce qui permettrait à cet organisme d'être reconnu et d'avoir accès à certains services. | | ▪ Accréditation de l'APHRSO. | | |
| ▪ Certains commerces n'offrent pas d'espaces de stationnement conformes aux personnes handicapées. | ▪ Envoi d'une lettre aux commerçants propriétaires de bâtiments non régis par le règlement en vigueur depuis juillet 2009 pour les conscientiser aux besoins des personnes à mobilité réduite et les inciter à se conformer tout de même à la réglementation. | ▪ APHRSO<br>▪ Communications | ▪ Envoi de la lettre et insérer un dépliant qui sera réalisé par le Service des communications. | ☐ Réalisée<br>☒ Non-réalisée<br>☐ En partie réalisée/En cours<br>☐ Reportée | Cette action ne sera finalement pas réalisée. |
| ▪ Peu de promotion effectuée jusqu'à maintenant concernant l'importance que la Ville accorde aux personnes handicapées. | ▪ Dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées, inviter une personne ayant un handicap à visiter les bureaux municipaux et aussi, nommer cette personne ambassadeur. | ▪ OPHQ<br>▪ Mairie<br>▪ Communications | ▪ Parution d'un article | ☒ Réalisée<br>☐ Non-réalisée<br>☐ En partie réalisée/En cours<br>☐ Reportée | Cette action a été réalisée dans le cadre de la semaine québécoise des personnes handicapées. |
| ▪ Le Théâtre du Vieux-La Prairie n'est pas accessible. | ▪ Établir un échéancier procéder à l'installation d'un monte personne au théâtre. | ▪ Urbanisme<br>▪ Travaux publics et Génie<br>▪ Service des loisirs | ▪ Installation du monte personne. | ☒ Réalisée<br>☐ Non-réalisée<br>☐ En partie réalisée/En cours | Un monte-personne a été installé en 2017 afin de rendre la Théâtre accessible. |

| Obstacles à l'intégration | Actions | Services impliqués et partenaires[1] | Indicateurs de résultats | Réalisé | Détails ou suivis à venir |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | ☐ Reportée | |
| ▪ La Maison des Aînés n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. | ▪ Relocaliser La Maison des Aînés ou de réaménager les espaces existants. | ▪ Urbanisme<br>▪ Génie<br>▪ Service des loisirs | ▪ Améliorer l'accessibilité aux locaux | ☒ Réalisée<br>☐ Non-réalisée<br>☐ En partie réalisée/En cours<br>☐ Reportée | La Maison des aînés a été relocalisée au Centre multifonctionnel Guy-Dupré en mars 2017. |
| ▪ Il n'y a pas de stationnement accessible près des restaurants du Vieux-La Prairie et du Théâtre pour les personnes à mobilité réduite. | ▪ Analyser la possibilité d'avoir des places de stationnement sur le chemin de Saint-Jean et sur la rue Sainte-Marie à côté du Théâtre. | ▪ Service des loisirs<br>▪ Génie<br>▪ Travaux publics | ▪ Évaluation du projet selon analyse. | ☐ Réalisée<br>☐ Non-réalisée<br>☐ En partie réalisée/En cours<br>☒ Reportée | Reportée en 2019 |
| ▪ La Ville n'a pas de politique d'accessibilité universelle. | ▪ Dans la mise à jour de la politique familiale, ajouter une phrase qui dit que la ville de La Prairie tend vers une accessibilité universelle. | ▪ Services des loisirs<br>▪ APHRSO | ▪ S'assurer de toujours tenir compte de l'accessibilité universelle dans nos projets, activités et événements | ☒ Réalisée<br>☐ Non-réalisée<br>☐ En partie réalisée/En cours<br>☐ Reportée | L'ajout a été fait lors de la mise à jour de la politique en 2017. |

**Lexique des acronymes et des sigles :**

APHRSO : Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest

**Membres du comité municipal à l'égard des personnes handicapées en 2017 :**

Suzanne Perron, conseillère municipale et présidente du comité

| | |
|---|---|
| CISSSMO : | Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest |
| GAPHRSM : | Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal |
| OPHQ : | Office des personnes handicapées du Québec |
| PAEPH : | Plan d'action à l'égard des personnes handicapées |
| SEMO : | Service externe de main-d'œuvre |
| SRSOR : | Service de réadaptation Sud-Ouest et Renfort |

Laurent Blais, conseiller municipal
Caroline Varin, régisseur communautaire et secrétaire du comité
Pierre Brodeur, directeur du Service des loisirs

**Membres Partenaires du Comité :**

Mélissa Guitard, conseillère à la Direction de l'évaluation et du soutien à la mise en oeuvre de la Loi
Nancy Côté, directrice de l'APHRSO
Michel Bergeron, citoyenne de La Prairie et représentante des personnes handicapées

La Prairie

# Plan d'action municipal concernant les personnes handicapées 2018 (mise à jour)

Ville de La Prairie
Septembre 2018

" Ceci est le document annexé à la résolution 2018-12-413 pour en faire partie intégrante."

La Prairie

| Service responsable | Obstacles à l'intégration | Actions | Services impliqués et partenaires[1] | Indicateurs de résultats | Réalisé | Détails ou suivis à venir |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Communications<br>2017-2018 | ▪ Peu de promotion faite pour annoncer l'accessibilité à plusieurs activités offertes par la ville, lorsque c'est possible. | ▪ Informer les citoyens sur l'accessibilité des locaux pour les personnes à mobilités réduites avec le nouveau Centre multifonctionnel Guy-Dupré.<br>▪ Ajouter aussi de la publicité sur nos affiches pour différents événements. | ▪ Loisirs<br>▪ Service des communications | ▪ Programmation | | Discuter avec le département des communications pour ajouter l'information.<br>Automne 2018 |
| Loisirs<br>2017-2018 | ▪ Pas de mécanismes en place favorisant l'intégration des personnes handicapées à l'ensemble des activités du service. | ▪ Promouvoir le guide de référence d'accessibilité aux activités de loisir (voir annexe 1).<br>▪ Lors de la révision de la politique de soutien aux organismes de loisir, évaluer la possibilité d'accréditer l'APHRSO, ce qui permettrait à cet organisme d'être reconnu et d'avoir accès à certains services. | ▪ APHRSO<br>▪ Loisirs | ▪ Mise en place de la politique.<br>▪ Accréditation de l'APHRSO. | | La promotion sera refaite à l'automne 2018.<br>l'APHRSO a déjà fait sa demande d'accréditation. La ville de La Prairie fera l'analyse de la demande.<br>Aucune date n'a été fixée. |
| Communications<br>2017-2018 | ▪ Peu de promotion effectuée jusqu'à maintenant concernant l'importance que la Ville accorde | ▪ Dans le cadre de la semaine québécoise des personnes handicapées, inviter une personne ayant un handicap à visiter les bureaux municipaux et aussi, | ▪ OPHQ<br>▪ Mairie<br>▪ Communications | ▪ Parution d'un article | | À réaliser pour la semaine québécoise des personnes handicapées en décembre de chaque année. |

[1] Un lexique des acronymes est disponible à la fin du document.

La Prairie

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | aux personnes handicapées. | nommer cette personne ambassadeur. | | | | |
| Urbanisme 2017-2018 | ▪ Il n'y a pas de stationnement accessible près des restaurants du vieux La Prairie et du théâtre pour les personnes à mobilité réduite. | ▪ Analyser la possibilité d'avoir des places de stationnement sur le Chemin de Saint-Jean et sur la rue Sainte-Marie à côté du théâtre. | ▪ Service des loisirs<br>▪ Génie<br>▪ Travaux publics | ▪ Évaluation du projet selon analyse. | | Reporté en 2019. |
| Service des loisirs 2018 | ▪ Il n'y a pas beaucoup d'activités spécialisées pour les enfants avec besoins particuliers. | ▪ Offrir des cours adaptés pour eux afin de permettre leur épanouissement. | ▪ Services des loisirs | ▪ Offrir une activité dans la programmation. | | Automne 2018 |

**Lexique des acronymes et des sigles :**

APHRSO : Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest
CISSSMO : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
GAPHRSM : Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal
OPHQ : Office des personnes handicapées du Québec
PAEPH : Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
SEMO : Service externe de main-d'œuvre
SRSOR : Service de réadaptation Sud-Ouest et Renfort

**Membres du comité municipal à l'égard des personnes handicapées en 2018 :**

Christian Caron, conseiller municipal et présidente du comité
Ian Rajotte, conseiller municipal
Caroline Varin, régisseur communautaire et secrétaire du comité
Martin Groulx, directeur par intérim du Service des loisirs

**Membres Partenaires du Comité :**

Mélissa Guitard, conseillère à la Direction de l'évaluation et du soutien à la mise en œuvre de la Loi (OPHQ)
Nancy Côté, directrice de l'APHRSO
Michel Bergeron, citoyen de La Prairie et représentant des personnes handicapées

**ATTENDU** la création par la Ville du comité concernant les personnes handicapées;

**ATTENDU** le plan d'action municipal concernant les personnes handicapées 2017-2018 préparé par ce comité et adopté en 2017;

**ATTENDU** qu'une révision du plan doit être effectuée annuellement;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron
**APPUYÉ DE :** monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le plan d'action municipal concernant les personnes handicapées 2017-2018 révisé, dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2018-12-414**

**CRÉATION D'UN POSTE DE CHEF DE DIVISION REVENUS ET ÉTATS FINANCIERS AUX SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS ET EMBAUCHE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Julie Gauthier
**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

**DE CRÉER** le poste cadre portant le titre de chef de division revenus et états financiers, aux Services administratifs et financiers.

**D'EMBAUCHER** madame Stéphanie Tremblay, à titre de chef de division revenus et états financiers aux Services administratifs et financiers, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Trésorière

Date prévue d'entrée en fonction: 7 janvier 2019

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2018-12-415**

**OCTROI DU STATUT D'EMPLOYÉ CADRE PERMANENT POUR UN CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU** que monsieur Martin Ferland a été embauché comme employé contractuel au poste de chef aux opérations en 2017, en vertu de la résolution numéro 2017-06-238 et que son contrat vient à échéance le 31 décembre 2018;

**ATTENDU** qu'une nouvelle structure au Service de sécurité incendie, comptant quatre chefs aux opérations à temps plein, a été approuvée en vertu de la résolution numéro 2018-06-217;

**ATTENDU** que la Ville est satisfaite du travail effectué par monsieur Ferland et qu'elle souhaite l'embaucher comme employé permanent;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Ian Rajotte
**APPUYÉ DE :** madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le statut d'employé cadre permanent au poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, à monsieur Martin Ferland, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: chef de division

Date prévue d'entrée en fonction: 1er janvier 2019 et il sera soumis à une période d'essai de 6 mois à compter de cette date

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2018-12-416**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE D'UN CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Denis Girard
**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, l'addenda au contrat d'emploi à durée déterminée avec monsieur Ghislain Laroche, chef aux opérations au Service de sécurité incendie.

Cet addenda a pour objet la prolongation dudit contrat pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019. Toutes les autres clauses dudit contrat demeurent inchangées.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 3 OCTOBRE 2018**

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

**2018-12-417**

**APPROBATION - DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2018**

**ATTENDU** que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

| Recommandation CCU | Numéro de PIIA | Numéro de règlement | Adresse | Matricule |
|---|---|---|---|---|
| 2018-114 | 2018-088 | 1251 | 30 & 36, boulevard Taschereau | 0631-07-7826<br>0631-06-5967 |
| 2018-115 | 2018-100 | 1251 | 241, rue Sainte-Marie | 0531-10-1087 |
| 2018-117 | 2018-103 | 1251 | 164, chemin de Saint-Jean<br>*(Friperie La P'tite curieuse)* | 0531-20-3396 |
| 2018-118 | 2018-104 | 1251 | 946, chemin du Sault-Saint-Louis | 0429-19-2808 |
| 2018-119 | 2018-105 | 1251 | 510, avenue Ernest-Rochette | 0630-68-5045 |
| 2018-121 | 2018-107 | 1251 | 2025, chemin de Saint-Jean | 0729-66-0789<br>0729-46-6645 |

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 7 novembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Pierre Vocino
**APPUYÉ DE :** monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2018-12-418**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT DES AIRES TOD SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN - COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie a soumis sa candidature auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) afin d'obtenir une aide financière, en faisant part de son intention de planifier une aire TOD dans le secteur de la Berge;

**ATTENDU** que les candidatures ont été analysées en regard du PMAD en vigueur, et qu'elles ont été soumises au comité exécutif de la CMM afin que celui-ci détermine les projets à retenir;

**ATTENDU** que la CMM a confirmé, par lettre, que la candidature de la Ville de La Prairie a été retenue et qu'une aide financière de 100 000 $ lui sera octroyée;

**ATTENDU** que, lorsqu'un projet est retenu par le comité exécutif de la CMM, la Municipalité doit s'engager à signer une entente, ce à quoi elle acquiesce;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie Eve Plante-Hébert
**APPUYÉ DE :** madame Julie Gauthier
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de financement avec la Communauté métropolitaine de Montréal conformément aux dispositions du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD.

**ADOPTÉE**

**2018-12-419**

**APPUI À LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE DE LA MRC DE ROUSSILLON ADRESSÉE À LA CPTAQ CONCERNANT LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS**

**ATTENDU** qu'en 2010, sept îlots déstructurés ont été reconnus par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) sur le territoire agricole de la Ville de La Prairie, lors d'une demande à portée collective soumise par la MRC de Roussillon, laquelle visait les municipalités de La Prairie, Saint-Mathieu, Saint-Philippe, Saint-Constant et Saint-Isidore;

**ATTENDU** que la MRC de Roussillon souhaite déposer à la Commission de protection du territoire agricole, une nouvelle demande afin de corriger les limites de certains îlots déstructurés et d'ajouter deux nouveaux îlots qui ne faisaient pas partie de la demande initiale de 2010 pour La Prairie, le tout en conformité des nouveaux critères de la CPTAQ;

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie souhaite délimiter deux nouveaux îlots, principalement situés sur le chemin de Saint-Jean et sur la montée Saint-Grégoire, soit les lots 2 267 349, 2 267 573, ptie 2 267 574, 2 267 405, ptie 2 267 412, 2 267 415, 2 267 477 à 2 267 479, 2 267 951 à 2 267 959, 2 267 844, 2 267 845, 2 267 850, 4 520 946 et 4 520 947 du cadastre du Québec, et inclure les lots 2 267 482, 2 267 483, 2 267 493 à 2 267 500, 2 267 507 à 2 267 510 et 2 267 752 du cadastre du Québec à même les îlots déstructurés existants;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Paule Fontaine
**APPUYÉ DE :** monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

**D'APPUYER** la demande à portée collective de la MRC de Roussillon, concernant les îlots déstructurés, qui sera adressée à la Commission de protection du territoire agricole pour les municipalités de La Prairie, Saint-Mathieu, Saint-Philippe, Saint-Constant et Saint-Isidore.

**ADOPTÉE**

**2018-12-420**

**CONTRIBUTION DE LA VILLE À L'ORGANISATION DE LA GUIGNOLÉE 2018**

**ATTENDU** que le Club Optimiste La Prairie inc., en collaboration avec le Complexe Le Partage, a organisé la Guignolée 2018;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville contribue au succès de cette initiative;

**ATTENDU** qu'au plus tard le 30 janvier 2019, le Club Optimiste devra présenter un bilan financier démontrant que l'ensemble de la somme reçue par la Ville a servi à l'achat de nourriture et/ou de jouets;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Paule Fontaine
**APPUYÉ DE :** monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 3 500 $ au Club Optimiste La Prairie inc., responsable de l'organisation de la Guignolée 2018, additionnée du montant total des amendes accumulées entre le 20 novembre et le 23 décembre 2018 à la bibliothèque municipale ainsi que du montant amassé par les pompiers, lors de la guignolée des médias qui se tiendra le 6 décembre 2018, pour l'achat de denrées périssables et/ou de jouets qui permettront de compléter les paniers de Noël destinés aux plus démunis.

**D'AUTORISER** également le prêt d'équipements, entre le 27 novembre et le 10 décembre 2018, selon les ressources disponibles.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**2018-12-421**

**<u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

**À 20 h 12**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Pierre Vocino
**APPUYÉ DE :** monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

| | |
|---|---|
| **M. Donat Serres, maire** | **Me Danielle Simard, greffière** |